



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

Trente-cinquième session

Innsbruck (Autriche), 25 juin 2008

Point 6 de l'ordre du jour

SITUATION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ECA SUR LA FEMME ET LA FAMILLE DANS LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 15
A. ORGANISATION ET OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FEMME (GTF)	2 - 6
B. RAISON D'ÊTRE DU GROUPE DE TRAVAIL	7 - 8
C. ACTIVITÉS ET THÈMES DU GTF	9 - 10
D. SITUATION ACTUELLE DU GTF	11 - 15
II. AVENIR ET REVITALISATION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ECA SUR LA FEMME	16 - 33
A. LE GTF DANS LA RÉGION EUROPE	16 - 21

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

B. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS FUTURES	22 - 33
III. PROJET DE PROPOSITION RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR ET À L'ORGANISATION DE LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION D'EXPERTS DU GTF ECA/FAO	34 - 42
A. DATE ET LIEU	35
B. ZONES DE CONCENTRATION/DOMAINES PRIORITAIRES	36 - 37
C. GROUPES ET PAYS PARTICIPANTS CIBLÉS	38 - 39
D. DURÉE DES RÉUNIONS D'EXPERTS ET DE LA SESSION DU CONSEIL	40
E. SPÉCIALISTES ET ARGUMENTATEURS	41
F. THÈMES PROPOSÉS POUR LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION D'EXPERTS	42
IV. ANNEXES	

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural (GTF) est un organe subsidiaire de la Commission européenne d'agriculture (ECA) de la FAO. Il a été créé en 1965, à la quatorzième session de la CEA (Résolution ECA 8/65) sous le nom de Groupe de travail de l'ECA sur l'économie familiale. Vu la reconnaissance progressive du rôle important que jouent les agricultrices et les femmes rurales dans le développement socioéconomique des communautés rurales, la douzième conférence régionale de la FAO pour l'Europe a décidé de le renommer "Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural". Le groupe est ouvert à tous les États membres de l'ECA.

A. ORGANISATION ET OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FEMME (GTF)

2. Le GTF a pour objectif général d'aider les États Membres de la FAO, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC), à entreprendre des actions communes et à coopérer à des projets relatifs à la parité hommes-femmes et le développement, ainsi que d'encourager et de faciliter la coopération entre les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales concernées par cette question, et de formuler des recommandations sur toutes les questions relevant de sa compétence géographique. C'est le seul groupe formel, dans la région Europe, qui travaille spécifiquement sur les questions relatives aux femmes et aux aspects sexospécifiques du développement rural, qui est ouvert à tous les pays et groupes de pays, et qui réunit les ministères et organismes gouvernementaux responsables des questions de parité hommes-femmes et de développement rural pour collaborer et partager leur expérience avec les ONG et les OSC.

3. Les activités spécifiques du Groupe de travail sont notamment les suivantes:

- Favoriser l'échange d'informations et d'expériences afin de promouvoir le rôle des femmes et de la famille dans l'agriculture et le développement rural;
- Promouvoir le perfectionnement professionnel des femmes rurales;
- Coopérer avec des institutions et des organismes qui s'emploient à faciliter l'intégration des femmes dans le développement rural; et
- Formuler des recommandations générales concernant l'éducation, la recherche, la vulgarisation, la formation et autres domaines apparentés relevant de sa compétence technique.

4. Organe subsidiaire de la CEA, le Groupe de travail lui fait rapport et le règlement intérieur de celle-ci s'applique à lui *mutatis mutandis*. Le Conseil du GTF, composé de sept représentants des États membres, y compris un président et deux vice-présidents (élus à chaque session), mène à bien les activités de suivi et fait office de comité consultatif entre les sessions. Il se réunit deux fois par an et, en coopération avec le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale de la FAO, qui assure le secrétariat de la CEA, et avec son assistance, établit un plan d'activités pour chaque exercice biennal, qui comprend les réunions ordinaires, les ateliers, les sessions de la CEA, les séminaires, les projets, les études et les consultations techniques.

5. Les sessions bisannuelles du GTF offrent l'occasion de formuler des recommandations et de prendre des décisions, d'évaluer les activités en cours et de déterminer l'orientation future des travaux du groupe. Les thèmes des sessions sont proposés par les participants compte tenu des besoins prioritaires des États membres. Les contributions et les débats sur les questions pertinentes conduisent à la formulation de recommandations sur l'action future.

6. Au cours des dernières années, les principales activités du GTF ont été les réunions annuelles d'experts qui servent de forum informel pour les échanges d'idées, d'expériences et de connaissances. À sa onzième session (Fribourg (Suisse), du 14 au 17 octobre 2002), le GTF a proposé de remplacer

les stages internationaux d'été sur le développement rural du Groupe de travail par des réunions annuelles d'experts sur la parité hommes-femmes et le développement rural. Les réunions annuelles d'experts portent sur les techniques de formation, la méthodologie, et l'acquisition des informations et des compétences utiles aux parties prenantes qui travaillent dans le secteur du développement rural. Elles servent aussi de plateforme pour l'examen et le partage des informations et des expériences entre les participants et les pays, tant durant les réunions qu'après celles-ci.

B. RAISON D'ÊTRE DU GROUPE DE TRAVAIL

7. Depuis la transition et les réformes économiques opérées dans les années 90, le niveau et la qualité de vie des populations rurales d'Europe centrale et orientale (CEE) ainsi que d'Asie centrale se sont nettement améliorées. Néanmoins, les ruraux, hommes et femmes, continuent de rencontrer de nombreuses difficultés et obstacles en matière de développement économique, dus à la nécessité d'améliorer l'infrastructure et l'accès aux intrants et aux marchés des nouveaux produits et services agricoles, ainsi que de renforcer les services sociaux dans les zones rurales. La disparition de la planification économique centrale, l'élargissement de l'UE, les réformes de la politique agricole commune (PAC), le cas échéant, la mondialisation et le changement climatique sont autant de facteurs qui ont eu des répercussions sur les populations rurales, en particulier les femmes. Les hommes et les femmes ont des responsabilités et des besoins différents en matière de sécurité alimentaire et de participation aux activités génératrices de revenus. La question de la parité hommes-femmes dans le développement rural reste donc extrêmement importante.

8. Dans les régions de la CEE et de l'Asie centrale, marquées par leur diversité et leur hétérogénéité, le GTF comble une lacune concernant l'étude des conséquences potentielles de l'évolution actuelle du monde rural pour les populations rurales et en particulier les femmes. À cet égard, les réseaux peuvent contribuer à une prise de conscience de la situation des femmes rurales et à la solution des principales contraintes et difficultés que celles-ci rencontrent. Les expériences et les enseignements tirés, relatés et débattus lors des dernières réunions annuelles d'experts du Groupe de travail, ont fourni un compte rendu intéressant et exhaustif de la réussite des projets exécutés, mais mis aussi en évidence les divers types et degrés de contraintes et de difficultés auxquelles les populations rurales, et en particulier les femmes, sont encore en butte. Le Groupe de travail offre un espace de partage de telles expériences et de formation, à des niveaux multiples, des parties prenantes du développement rural.

C. ACTIVITÉS ET THÈMES DU GTF

9. Depuis 1965, le GTF a organisé dix-sept sessions, quatorze réunions du Bureau, quatorze stages d'été et six réunions annuelles d'experts. Le Bureau et les membres ont en outre participé à de nombreux ateliers, réunions, sessions de formation et autres initiatives concernant le développement rural et la parité hommes-femmes. On trouvera à l'annexe I de plus amples informations sur les activités du Groupe de travail.

10. Les sessions du Groupe de travail, les stages d'été et les réunions annuelles d'experts ont traité une vaste gamme de sujets et attiré des experts de la plupart des pays de la CEE et d'Asie centrale. De 1982 à 1988, les activités et les programmes ont été principalement axés sur la pluriactivité et la vulgarisation dans l'agriculture et le développement rural. Depuis 1988, ils se sont orientés vers le développement communautaire et à partir de 1990 vers le développement rural par un appui à l'esprit d'entreprise. Depuis 1997, les travaux sur l'application du programme d'analyse socioéconomique selon le genre de la FAO (ASEG) font partie des activités du GTF. La méthode ASEG, en raison de sa pertinence pour la région, est depuis régulièrement inscrite au programme des réunions annuelles d'experts. Depuis 2000, les réunions annuelles d'experts ont eu pour thèmes la jeunesse rurale, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, le tourisme rural et agricole, la diversification de l'emploi et le microfinancement à l'appui des PME rurales, la création de produits et de services pour les marchés ruraux et l'exportation en dehors de la région. Les principaux thèmes traités dans les différentes activités du GTF sont récapitulés au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Principaux thèmes traités par le GTF entre 1990 et 2007

Thème	Année
Facteurs socioéconomiques du développement rural – quelle place pour les femmes ?	1990
Le développement rural grâce à l'esprit d'entreprises et à la revitalisation des villages	1991
Participation populaire au développement des zones rurales par le renforcement communautaire	1992
Rôle du partenariat et de la création de réseaux dans le développement rural – quelle place pour les femmes ?	1992
Développement du tourisme agricole et rural en Europe	1992
Gestion et exécution des projets de développement rural	1993
La famille comme unité socioéconomique de base dans le développement rural durable	1994
Situation socioéconomique et statut des femmes rurales dans certains pays d'Europe centrale et orientale	1994
Formation des femmes rurales à l'esprit d'entreprise et développement de petites activités commerciales	1994
La nutrition, facteur de bien-être familial	1994
Les femmes et les jeunes dans le développement rural	1994
Recherche sur les femmes et la jeunesse rurales	1994
Défis et opportunités pour les jeunes en milieu rural	2000
Initiatives de substitution pour le développement rural	2001
Planification, et suivi et évaluation des programmes et projets de développement rural afin d'y intégrer les dimensions de la participation et de la parité hommes-femmes	2002
Sécurité sanitaire et qualité des aliments	2004
Renforcement des capacités institutionnelles en vue de l'autonomisation des femmes	2004
Les réseaux transfrontières: pour une approche du développement rural participatif axé sur les questions de parité hommes-femmes	2004
Le tourisme rural durable: parité hommes-femmes et perspective communautaire	2005
Le développement rural par la diversification de l'emploi et des revenus. Microfinancement attentif à la parité hommes-femmes	2006
Politiques et programmes de développement rural propres à créer des emplois et des revenus. Orientation sexospécifique: de la création à la commercialisation de produits et services. Enseignements tirés au cours de l'intégration européenne et de la transition économique.	2007

D. SITUATION ACTUELLE DU GTF

11. Le Secrétariat du GTF était assuré par le fonctionnaire hors siège du Bureau régional pour l'Europe (REU), spécialiste de la parité hommes-femmes et du développement, jusqu'en décembre 2004, date à laquelle le poste a été supprimé par suite des difficultés budgétaires que connaît

l'organisation. À sa trente-troisième session, la ECA a été informée que les difficultés budgétaires obligeaient la division de la parité hommes-femmes et de la population (SDW) à réduire l'appui technique qu'elle apportait au Groupe de travail.

12. Pour tenter d'assurer la continuité des activités du GTF jusqu'en décembre 2007, quatre donateurs (Autriche, Lituanie, Norvège et Suisse) ont apporté à la FAO, en décembre 2005, des fonds extrabudgétaires à l'appui des activités du Groupe de travail pour les deux à trois prochaines années, et un projet de fonds fiduciaire multilatéral (GCP/RER/018/MUL) a été créé. Ses objectifs immédiats étaient les suivants: a) renforcer les capacités d'intégration et d'analyse des besoins spécifiques en matière d'équité hommes-femmes dans les activités agricoles et de développement rural par l'organisation de réunions d'experts et d'ateliers; et b) faciliter l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences relatives aux questions d'équité hommes-femmes dans l'agriculture et le développement rural de la région.

13. Depuis février 2008, un jeune cadre technique du Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale à Budapest, spécialiste du développement rural et chargé en particulier de la parité hommes-femmes, assure le secrétariat du GTF et apporte les compétences techniques nécessaires en matière de développement rural et d'intégration de la parité hommes-femmes, ainsi que d'identification et de formulation de projets. REU/SEU a également reçu un crédit du programme ordinaire afférent à l'exercice biennal 2008-2009 pour financer jusqu'à deux événements du GTF, par exemple une session et une réunion d'experts.

14. En 2006, le comité exécutif de l'ECA a présenté les options suivantes à l'examen de la trente-quatrième session de l'ECA:

a) recommander au Conseil de la FAO la suppression du GTF en décembre 2007 ou lorsque les fonds du projet GCP/RER/018/MUL auront été épuisés;

b) maintenir le GTF en tant qu'organe subsidiaire de l'ECA, sous réserve qu'un soutien extrabudgétaire soit apporté par des donateurs intéressés.

15. Il a été proposé qu'au cas où l'ECA approuverait l'option a), le Comité exécutif veillerait à ce que la parité hommes-femmes figure de façon permanente à l'ordre du jour des sessions futures de la Commission. D'autre part, si l'ECA approuvait l'option b), le Comité exécutif a recommandé qu'il soit chargé d'entreprendre une évaluation des objectifs du GTF et de ses méthodes de travail. Le Comité exécutif remettrait ses conclusions à la trente-cinquième session de l'ECA. Dans l'intervalle et compte tenu des ressources limitées dont dispose le fonds fiduciaire GCP/RER/018/MUL, le Comité exécutif a recommandé que les activités du GTF se conforment aux objectifs du projet GCP/RER/018/MUL, à savoir l'organisation des réunions thématiques annuelles d'experts et la facilitation de l'échange d'informations sur les questions d'équité hommes-femmes par la mise en réseaux. En outre, l'assistance technique au GTF devrait aussi être financée par des ressources extrabudgétaires.

II. AVENIR ET REVITALISATION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ECA SUR LA FEMME

A. LE GTF DANS LA REGION EUROPE

16. Le GTF est le seul organe statutaire de la FAO qui s'occupe spécifiquement des questions d'équité hommes-femmes dans la région Europe. Son point fort réside dans le fait qu'il réunit en un vaste réseau appliquant une approche multidisciplinaire, toute une gamme de professions, institutions et organisations dont l'élément clé est le renforcement des capacités. Il offre une plateforme sans équivalent dans la région Europe de la FAO pour l'échange des connaissances et des expériences portant sur les questions d'équité hommes-femmes et de développement rural.

17. Le principe directeur du GTF est l'égalité. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est l'objectif n° 3 du millénaire pour le développement, dont la

réalisation est essentielle pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence ruraux.

18. Dans le passé, le GTF a contribué à faire figurer l'inscription des questions d'égalité hommes-femmes parmi les priorités des pays de la région, à la satisfaction des besoins des ruraux, hommes et femmes, au moyen de politiques, programmes et projets pertinents, et à l'établissement de nouvelles formes de coopération et de réseaux entre les institutions et les populations. Il a joué un rôle particulièrement efficace comme tribune ou point de convergence pour les réunions de femmes rurales, chercheurs, professionnels et décideurs qui participent au développement rural, et l'approche qu'il a mise en oeuvre dans ses travaux a conduit à une plus grande sensibilité et à une prise de conscience à l'égard des questions concernant les femmes.

19. Les réunions annuelles d'experts ont offert des possibilités de voyages d'étude dans les zones rurales de différents pays, qui ont permis aux représentants des pays membres de se faire une idée de la situation qui y règne effectivement. Ces voyages d'étude ont mis au jour de nombreux problèmes de développement rural qui contribuent à la pauvreté mais dont les effets sont difficiles à quantifier. Par exemple, le manque de confiance de certains habitants des zones périphériques, leur absence de "savoir-faire" commercial et d'exposition aux idées nouvelles, et le sentiment d'impuissance résultant du manque d'attention dont souffre la zone rurale où ils vivent.

20. Les réunions d'experts du GTF n'ont cessé de susciter de l'intérêt et, comme le montrent les rapports de ces réunions, elles ont servi à mettre en lumière des questions clés concernant la situation des femmes dans les pays de la région. Quant aux réseaux et à l'échange d'informations, le Groupe de travail n'a que partiellement atteint ses objectifs. La croissance des réseaux a nettement ralenti au cours des dernières années. Il est à la fois possible et nécessaire d'améliorer les choses à cet égard.

21. Le GTF, en tant qu'organe consultatif, continuera de travailler sur des questions pertinentes pour le développement rural durable, conformément aux priorités à long terme approuvées par la vingt-deuxième Conférence régionale pour l'Europe et au plan d'action 2008-2013 de la FAO pour la parité hommes-femmes et le développement (voir Partie II.B). Les activités du GTF, qui servent de cadre pour l'aide aux pays membres, sont les suivantes:

- apporter un soutien à la formulation de politiques de développement rural attentives à l'égalité hommes-femmes, y compris la diversification des activités rurales et la création de nouvelles sources de revenus, le renforcement des capacités et des institutions locales et nationales, en portant une attention spéciale aux questions d'égalité hommes-femmes;
- appuyer l'élaboration de politiques attentives à l'égalité hommes-femmes pour administrer et gérer efficacement les terres, de manière à favoriser le développement rural;
- promouvoir la coopération régionale pour la collecte, la diffusion et l'exploitation de données ventilées par sexe (quantitatives et qualitatives) et d'informations utiles à la planification des politiques, ainsi que l'utilisation de la méthode d'analyse socioéconomique selon le genre (ASEG) et son adaptation au contexte national;
- soutenir la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des plans d'action nationaux visant à promouvoir l'intégration de l'égalité hommes-femmes dans les institutions et les programmes et projets de développement;
- surveiller les processus tels que le vieillissement de la population, la féminisation des activités agricoles liée à l'âge, l'exode des jeunes et leur impact sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments; et
- apporter un soutien au renforcement des capacités des institutions publiques rurales, et des organisations du secteur privé et de la société civile, à tous les niveaux, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des stratégies attentives à l'égalité hommes-femmes et propres à améliorer la qualité de vie des populations rurales.

B. PLANIFICATION DES ACTIVITES FUTURES

22. Dans la planification des activités futures, la FAO, l'ECA et le GTF doivent tout mettre en oeuvre pour intégrer l'égalité hommes-femmes dans l'agriculture et le développement rural, en

particulier dans les domaines nécessitant une attention immédiate: la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, la participation égale et active des femmes et des hommes aux programmes et projets agricoles et de développement rural, l'égalité d'accès à la prise des décisions, à l'éducation, aux ressources, aux services et à l'information, l'égalité d'accès aux fruits de l'emploi dans l'agriculture et le développement rural pour les hommes et les femmes.

23. La première priorité du GTF serait la revitalisation de ses propres activités. Il devrait avoir pour objectif de créer et de maintenir un réseau vivant¹ donnant des résultats tangibles, utiles et pratiques. Pour y parvenir, les tâches prioritaires suivantes sont prévues:

- Renforcer la cohérence des thèmes et activités du GTF avec le plan d'action 2008-2013 des Nations unies concernant la parité hommes-femmes et le développement, et avec les priorités que doit approuver la vingt-sixième conférence régionale de la FAO pour l'Europe en 2008;
- Concentrer les efforts sur l'amélioration de la détermination et du choix des thèmes des réunions d'experts;
- Renforcer la coopération entre les participants aux réunions d'experts passées et futures, ainsi que les activités destinées à faciliter l'échange d'information et le renforcement des capacités;
- Intensifier la coopération avec les partenaires, en mettant l'accent sur le rôle des ONG et des OSC;
- Développer la coopération avec la Division genre, équité et emploi rural (ESW) de la FAO et les ateliers annuels sur les données ventilées par sexe (et organiser ultérieurement une réunion d'experts sur les indicateurs de développement liés à la parité hommes-femmes); et
- Mener une enquête sur les attentes des participants aux réunions d'experts.

Cohérence entre les thèmes et activités du GTF et le plan d'action des Nations Unies concernant la parité hommes-femmes et le développement

24. Les activités futures du GTF viseront à se conformer étroitement au Plan d'action de la FAO 2008-2013 - parité hommes-femmes et développement. A sa session de 2002, le GTF avait affirmé son intention de travailler à la mise en œuvre des priorités à long terme approuvées dans le cadre du plan d'action 2002-2007 - parité hommes-femmes et développement. Par conséquent, les activités futures devraient contribuer à la réalisation des quatre objectifs énoncés dans le plan d'action, à savoir:

- Promouvoir l'égalité hommes-femmes en matière d'accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive (alimentation et nutrition);
- Promouvoir l'égalité hommes-femmes en matière d'accès aux ressources naturelles et aux services de soutien agricole, ainsi qu'en matière de contrôle et de gestion de ces ressources (ressources naturelles);
- Promouvoir l'égalité hommes-femmes en matière d'élaboration des politiques et de prise de décisions à tous les niveaux dans le secteur agricole et rural (politiques et planification), et
- Promouvoir l'égalité hommes-femmes en matière d'emplois agricoles et autres en zones rurales (économies rurales, main d'œuvre et moyens d'existence).

25. Les activités du GTF tiendront également compte des *tendances mondiales* qui auront un impact majeur au cours des prochaines années sur les rôles et les relations hommes-femmes dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les plans d'action de la FAO – parité hommes-femmes et développement aussi bien pour 2002-2007 que pour 2007-2013, ont recommandé de mettre l'accent sur ces tendances mondiales et sur leurs aspects concernant la parité hommes-femmes et le développement.:

- **Mondialisation:** Accroissement des inégalités et de la marginalisation des petites exploitations agricoles et conflits liés au développement des grandes exploitations, et accès aux ressources. Les femmes représentent la majorité des agriculteurs dont l'accès aux ressources, aux marchés, à la formation et à la prise de décision est déjà limité.

¹ Un réseau vivant est un moyen dynamique de communication. Il relie des personnes ayant différentes formations scientifiques et institutionnelles. Il entretient l'intérêt, et stimule le débat et le partage de l'expérience sur les questions les plus importantes. Il offre un forum régulier, riche de contenus et d'informations. Il crée une cohésion entre ses membres.

- **Dynamique des populations rurales:**
 - **Migrations rurales-urbaines.** Migrations des hommes/femmes et répercussions sur la population rurale, les exploitations et les familles. Féminisation/masculinisation de l'agriculture et problèmes de pauvreté concernant les rôles hommes-femmes et la division du travail. Rôle des envois de fonds dans le développement économique local.
 - **Viellissement de la population rurale.** Conjugué à l'exode rural, impact sur la composition de la main-d'oeuvre rurale et sur la division du travail en fonction de l'âge et du sexe.
 - **VIH/SIDA:** impact dévastateur sur la production agricole et la sécurité alimentaire. De précieuses connaissances sur les méthodes de culture et les stratégies autochtones d'adaptation aux pénuries alimentaires se perdent.
- **Pression accrue sur les ressources naturelles:** L'agriculture contribue dans une importante mesure à la dégradation de l'environnement. La gestion et l'exploitation non durables des ressources naturelles menacent les moyens d'existence ruraux et leur pérennité. Il est essentiel pour parvenir à une sécurité alimentaire durable et atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), d'augmenter la productivité agricole de façon soutenable. Il faudrait accorder davantage d'attention à la contribution vitale que les femmes apportent à la gestion des ressources biologiques. Faut de régimes fonciers garantissant la sécurité de tenure et l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, les ruraux pauvres ont de la difficulté à accumuler des actifs et à assurer leur sécurité alimentaire;
- **Situations d'urgence complexes et liées à des catastrophes (conflits, catastrophes naturelles ou causées par l'homme):** les situations d'urgence touchent les femmes en tant qu'elles gèrent un ménage. L'analyse sexospécifique peut aider à l'élaboration de stratégies d'atténuation des effets des catastrophes et de rétablissement répondant efficacement aux besoins à la fois des femmes et de leurs familles.
- **Maladies (de l'homme, des plantes et des animaux):** les maladies liées à l'agriculture (par exemple, la grippe aviaire) présentent un risque particulier pour la santé des femmes et leurs moyens d'existence. Les maladies épidémiques (VIH, SIDA, paludisme et tuberculose) continuent de représenter une menace pour la vie et les moyens d'existence en milieu rural. La situation des femmes est encore aggravée par les abus sexuels auxquels elles sont exposées dans certains pays de la région. Il en résulte des taux élevés d'infection par le VIH ou le SIDA chez les femmes.
- **Technologies de l'information:** la révolution technologique peut accélérer le progrès vers l'égalité des sexes, mais elle peut aussi aggraver les inégalités existantes. Les femmes rurales ont généralement moins accès que les hommes à l'information et aux nouvelles technologies. En conséquence, elles sont désavantagées lorsqu'elles doivent faire des choix informés, par exemple, sur ce qu'elles doivent produire ou sur le moyen d'accéder aux marchés. Le manque d'informations limite aussi l'influence des femmes au sein de la communauté et leur capacité à participer à la prise de décisions.
- **Changement climatique et bioénergie:** le changement climatique aggrave la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire existantes. Étant donné que la pénurie de ressources ne touche pas les hommes et les femmes de la même façon, les mesures d'atténuation et d'adaptation doivent tenir compte des sexospécificités.

26. Les thèmes proposés par le Secrétariat pour la prochaine réunion d'experts (voir annexe III) ont été choisis compte tenu des objectifs du plan d'action de la FAO – parité hommes-femmes et développement, des tendances régionales et mondiales qui ont été examinées et des recommandations issues de l'examen du développement rural et des questions relatives aux projets lors des réunions d'experts précédentes (voir annexe II).

Mesures proposées pour améliorer les thèmes et l'organisation des réunions d'experts

27. Profitant de l'expérience passée, les réunions d'experts sont actuellement l'activité la plus importante du GTF. L'effort portera sur l'amélioration de l'ordre du jour des réunions et de la participation à celles-ci, puisque leur évaluation par les parties prenantes a révélé que c'était l'activité

la plus utile du GTF par la pertinence des questions qu'elles traitent et le partage des expériences qu'elles permettent. Il est envisagé d'améliorer la performance des réunions d'experts au moyen des mesures suivantes:

- Raccourcissement et simultanément intensification du programme;
- Présentations techniques plus ciblées;
- Recensement et invitation de groupes cibles spécifiques de participants provenant en particulier de la CEE et d'Asie centrale, tandis que les pays plus avancés dans les réformes et le développement rural, et possédant une expérience pertinente, seraient invités à présenter et à partager leur expérience;
- Des sessions de formation auraient pour objet de communiquer aux participants des connaissances et des outils pratiques en vue d'accroître l'autonomisation des femmes. Les pratiques d'autonomisation devraient concorder avec le sujet particulier de la réunion d'experts.

28. Le Bélarus, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les pays d'Asie centrale sont des membres relativement nouveaux de la FAO. Le GTF explorera de concert avec le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (SEC) les possibilités de financement de l'élaboration d'un document axé sur les questions de parité hommes-femmes dans l'agriculture et le développement rural de ces pays, en le reliant, quand c'est possible, au thème de la réunion d'experts du GTF.

Renforcement de la coopération entre les participants aux réunions d'experts passées et futures ainsi que de l'activité des réseaux

29. Pour atteindre les principaux objectifs du GTF (section I.A), il est essentiel de renforcer la coopération entre les participants aux réunions d'experts passées et futures. Des réseaux efficaces permettant un échange d'informations et d'expériences destiné à promouvoir le rôle de la femme et de la famille dans le développement rural reste l'objectif primordial. La nécessité d'améliorer les réseaux a été soulignée à plusieurs reprises lors des précédentes sessions du GTF. Il est envisagé de revitaliser les réseaux et le partage des connaissances au moyen des mesures suivantes:

- Création et gestion d'une liste de publipostage active afin de tenir les membres au courant des questions et activités concernant la parité hommes-femmes et le développement rural, et d'offrir une plateforme où les questions et les expériences peuvent être partagées;
- Constitution par le secrétariat du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (REU)/Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale (SEU) d'une base de données sur les activités et les projets présentant un intérêt pour les participants;
- Élaboration d'une brochure électronique relatant les réussites exemplaires présentées et examinées lors des réunions d'experts passées pour mieux faire connaître les réussites des femmes;
- Développement du site web du GTF avec les rapports, les communications et les documents du GTF (confection d'un recueil des documents établis pour les réunions d'experts). Le site web présenterait aussi les meilleures pratiques disponibles, les expériences et une base de données sur les contacts;
- Publication d'un bulletin trimestriel sur la parité hommes-femmes et le développement rural (REU/SEU et Conseil du GTF).

Intensification de la coopération avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales travaillant sur les questions de parité hommes-femmes dans les zones rurales

30. La coopération avec des institutions, organisations et agences, et plus spécialement les ONG et les OSC, en vue de l'intégration des femmes dans le développement rural est l'un des principaux objectifs du GTF, et elle est essentielle pour accroître la capacité du GTF à faire prendre conscience de la situation des femmes rurales et à les autonomiser davantage. Les institutions suivantes sont considérées comme ayant une importance prioritaire pour les contacts et la collaboration futurs.

- FIDA – Fonds international de développement agricole
- UNIFEM – Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement
- CEDAW - Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes
- Commission des Nations Unies sur le statut de la femme
- Division de la promotion de la femme, ONU
- IACWGE – Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes
- ECOSOC – Conseil économique et social des Nations Unies
- OIT – Organisation internationale du travail
- Banque mondiale
- BERD – Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques- Direction de la coopération pour le développement, égalité hommes-femmes et développement
- Commission européenne (et également le Bureau de l'égalité hommes-femmes qui doit être créé à Vilnius)
- ICE – Initiative centre européenne
- OIM – Organisation internationale pour les migrations

Institutions gouvernementales

31. Le faible taux de réponse des ministères de l'agriculture aux invitations à participer aux événements et activités relatives à la parité hommes-femmes et aux femmes rurales dans le cadre de l'entreprise, est un problème de fond que le GTF et les réunions d'experts ont rencontré dans le passé. On constate que pour un certain nombre de ministères de l'agriculture des sous-régions CEE et Asie centrale, les problèmes de développement rural aussi bien que de parité hommes-femmes demeurent au second rang des priorités. Les ministères manquent souvent d'informations complètes sur l'importance et la pertinence des questions de parité hommes-femmes, ainsi que d'expérience et de compétences concernant les aspects sexospécifiques des réformes agraires ou des réformes des systèmes de sécurité sociale agricole, et les discriminations potentielles à l'égard des femmes. Pour remédier à cet état de choses, le secrétariat de REU/SEU s'emploiera à ajouter à la base des contacts pour les activités du GTF, les autres ministères et organismes gouvernementaux qui traitent des questions relatives aux minorités et aux femmes, sans toujours considérer les zones rurales et leur population comme des groupes cibles potentiels.

32. Le secrétariat de REU/SEU déploiera un effort soutenu pour travailler avec les ministères et collaborer avec les autres institutions et agences nationales traitant des questions de parité hommes-femmes et de développement rural, par exemple, les ministères du travail, des affaires sociales, de l'économie, de l'intégration, etc. ainsi qu'avec les services de vulgarisation, centres de recherche ou bureaux des statistiques. Il est en outre prévu de s'adresser aux représentants permanents de la FAO.

Organisations non gouvernementales

33. Une attention particulière sera portée aux ONG qui traitent des questions de parité hommes-femmes et de développement rural. Les ONG ci-dessous font partie des organisations avec lesquelles des contacts ont été établis :

- **Albanie:** Centre albanais de recherche économique; Institut de recherche rurale;
- **Arménie:** Association des agriculteurs d'Arménie – Haifermer;
- **Azerbaïdjan:** Fondation Eurasia;
- **Kazakhstan:** Femmes entrepreneurs du Kazakhstan; Société pour la promotion des initiatives féminines; Association des femmes d'affaires du Kazakhstan;
- **Kirghizistan:** Forum des ONG féminines du Kirghizistan; Ligue féminine des initiatives créatrices du Kirghizistan;
- **Moldova:** Organisation des femmes de Moldova; Association des femmes de Gagauzia; Conseil national des femmes de Moldova;
- **Serbie:** Association des femmes d'affaires; Femina Creativa;

- **Tadjikistan:** Association des femmes "Simo"; Femmes des villages; Association des femmes d'affaires "Dilafruz"; Association professionnelle "Femmes pour le progrès"; Femmes de l'Est;
- **Turkménistan:** Union des femmes "Kurban Soltan Edje";
- **Ukraine:** Le monde des femmes; Centre Ouest-Ukrainien "Perspectives féminines"; Centre scientifique de recherche féminine ; Centre Kharkov pour les études sexospécifiques;
- **Ouzbékistan:** Association professionnelle des femmes républicaines Tadbirkor Ayol; Centre de ressources "Ayol" pour les femmes et la famille; Association des femmes d'affaires d'Ouzbékistan; Centre des femmes dirigeantes ; Centre de ressources pour les femmes.
- Alliance internationale des femmes
- CIF – Conseil international des femmes
- KARAT –Coalition régionale des ONG de femmes dans la CEE et la CEI
- WWSF –Fondation Sommet mondial des femmes
- OXFAM Novib travaillant en Europe orientale et en Asie centrale
- NEWW – Network féminin est-ouest
- WIDE – Femmes dans le développement - Europe
- EWL –Lobby européen des femmes
- FIPA – Fédération internationale des producteurs agricoles
- WECF – Femmes d'Europe pour un avenir commun
- Réseau de la Fondation George Soros.

III. PROJET DE PROPOSITION RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR ET À L'ORGANISATION DE LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION D'EXPERTS DU GTF ECA/FAO

34. Au cas où le Comité exécutif recommanderait la poursuite des activités du GTF, le secrétariat de REU/SEU propose l'ordre du jour et l'organisation ci-dessous pour la 21ème réunion d'experts du GTF ECA/FAO.

A. DATE ET LIEU

35. Il est proposé de tenir la vingt et unième réunion d'experts à l'automne 2008. L'Albanie, l'Italie et la Serbie ont proposé d'accueillir une réunion d'experts.

B. ZONES DE CONCENTRATION/DOMAINES PRIORITAIRES

36. Le GTF a désigné les pays de l'ouest des Balkans (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et ex-République yougoslave de Macédoine) et les pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Moldova et l'Ukraine comme zones prioritaires.

37. Il est à noter que si dans les autres pays européens les femmes sont en butte à de multiples problèmes, il s'agit de problèmes imputables à des défis mondiaux reconnus et étudiés, comme il a été indiqué précédemment. Les femmes qui vivent dans les pays mentionnés ci-dessus doivent affronter en outre les inégalités traditionnelles entre les hommes et les femmes ainsi que les problèmes spécifiques de la transition socioéconomique. Les principales adversités qu'elles rencontrent sont les suivantes:

- un faible niveau de vie et une extrême pauvreté découlant dans certains pays de la transition, du chômage, de la guerre ou de catastrophes;
- des taux de chômage particulièrement élevés chez les femmes par suite de discriminations sexospécifiques;
- un manque de reconnaissance économique et sociale du travail des femmes et une double responsabilité de gagner un revenu et de gérer le ménage et vaquer aux travaux de la ferme;

- une dégradation de l'état de santé à la fois des femmes, des hommes et des enfants, imputable au stress, à la dépression et à la malnutrition au sein des groupes touchés par la pauvreté;
- des besoins particuliers pour les ménages dirigés par des femmes après la migration des hommes et spécialement des femmes veuves ou célibataires et de leur famille;
- un accès limité aux actifs pour les femmes chefs d'entreprise ou agricultrices (par exemple, disposition d'une propriété, création d'une entreprise, accès au crédit);
- un accès limité pour les femmes aux réseaux sociaux et aux possibilités d'éducation; une baisse du niveau d'alphabétisation chez les jeunes filles des zones rurales et une réduction des services sociaux et de santé de la reproduction pour les femmes;
- un retour à des attitudes plus traditionnelles à l'égard des rôles hommes-femmes dans certaines couches de la société;
- une importante différence de niveau de rémunération liée au genre, les femmes gagnant moitié moins que les hommes;
- la traite des femmes et le travail forcé;
- le faible pouvoir de négociation des femmes et leur rôle négligeable dans la prise de décision et la représentation politique.

C. GROUPES ET PAYS PARTICIPANTS CIBLES

38. Les pays et les institutions que le GTF souhaiterait inviter se répartissent en deux groupes: le premier bénéficierait de l'expérience présentée et du renforcement des capacités offert par le second groupe, plus avancé dans les réformes, ainsi que des pays en transition d'Europe occidentale et centrale.

39. Le GTF se propose d'accroître la participation des ONG et des OSC qui travaillent effectivement sur le terrain et disposent d'informations pratiques à partager et à exploiter pour en tirer des enseignements. Outre les groupes ci-dessus, les personnes suivantes seraient invitées aux réunions d'experts et leur participation serait financée:

- Les fonctionnaires techniques des ministères de l'agriculture et du développement rural/régional, des affaires sociales, de l'économie, de l'intégration et du travail, chargés de la parité hommes-femmes et de son intégration;
- Les universitaires, chercheurs et jeunes cadres possédant l'expérience du terrain;
- Les professionnels du terrain et les bénéficiaires afin qu'ils fassent part de leur propre expérience et exposent leur point de vue.

D. DURÉE DES RÉUNIONS D'EXPERTS ET DE LA SESSION DU CONSEIL

40. Il est prévu de raccourcir la durée des réunions d'experts, qui ne devrait pas dépasser trois journées de travail. Les projets de pays et l'expérience occuperaient deux journées. Une demie journée serait consacrée à une visite d'étude et une autre à une session de formation. Une session de formation distincte viendrait rehausser le rôle du GTF en matière de renforcement des capacités. La formation répondrait aux besoins spécifiques du thème de la réunion d'experts et se concentrerait sur un sujet particulier. La session du Conseil du GTF aurait lieu, comme les années passées, durant la réunion d'experts afin de rationaliser les dépenses.

E. SPÉCIALISTES ET ARGUMENTATEURS

41. Les réunions d'experts continueraient à faire appel à des spécialistes pour présenter les questions, et faciliter les travaux et les débats. Il faudrait disposer d'un spécialiste supplémentaire pour traiter l'ASEG à la session de formation. Il est prévu de désigner pour chaque présentation un argumentateur, qui préparerait avant la réunion des questions à examiner ou à commenter.

F. THÈMES PROPOSÉS POUR LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION D'EXPERTS

42. Les thèmes proposés pour la vingt et unième réunion d'experts se rapportent aux domaines d'intervention prioritaires du Plan d'action – parité hommes-femmes et développement et aux tendances mondiales recensées dans le Plan d'action 2008-2013, et traitent des problèmes essentiels pour les femmes rurales de la sous-région CEE, à savoir:

- L'impact et les conséquences des migrations considérées dans le cadre de la dynamique des populations comme une tendance mondiale, envisagées aux niveaux de la région, des pays, et des ménages ; ce thème est apparu comme l'un des plus importants dans les pays prioritaires;
- L'accès aux moyens d'existence et la maîtrise de ceux-ci: sécurité de tenure accrue. C'est l'un des objectifs stratégiques du Plan d'action de la FAO – parité hommes-femmes et développement, et il est considéré comme imputable à la pression accrue sur les ressources naturelles et leur gestion durable; c'est l'une des questions les plus importantes pour les pays de l'ouest des Balkans et de l'Asie centrale;
- Le travail des femmes à la ferme et au sein du ménage; c'est l'un des quatre objectifs du Plan d'action de la FAO, à savoir l'économie rurale, le travail et les moyens d'existence.

L'ordre du jour annoté proposé est reproduit à l'annexe III.

ANNEXE I

ACTIVITÉS 1965-2008

Groupe de travail sur l'économie familiale

Première session - Rome (Italie), mai 1966
Deuxième session - Rome (Italie), septembre 1969
Troisième session - Helsinki (Finlande), juillet 1972
Quatrième session - Rome (Italie), octobre 1974
Cinquième session - Innsbruck (Autriche), septembre 1980

Sessions du GTF

Première session - Brest (France), 13-17 septembre 1982
Deuxième session - Sofia (Bulgarie), 1^{er}-5 octobre 1984
Troisième session - Santa Coloma de Farners (Portugal), 6-10 octobre 1986
Quatrième session - Rome (Italie), 11-14 octobre 1988
Cinquième session - Prague (Tchécoslovaquie), 2-5 octobre 1990
Sixième session - Innsbruck (Autriche), 13-16 octobre 1992
Septième session - Athènes (Grèce), 18-21 octobre 1994
Huitième session - Akureyri (Islande), 25-28 septembre 1996
Neuvième session - Erevan (Arménie), 30 septembre-3 octobre 1998
Dixième session - Innsbruck (Autriche), 4-7 octobre 2000
Onzième session - Fribourg (Suisse), 14-17 octobre 2002
Douzième session - Nitra (Slovaquie), 18-21 octobre 2004

Conseil du GT sur la femme et la famille dans le développement rural

Deuxième session, Budapest (Hongrie), 11-12 avril 1991
Troisième session, Madrid (Espagne), 28-30 juin 1993
Réunion informelle, Rome (Italie), 20-21 janvier 1992
Réunion informelle, Rome (Italie), 27-28 Janvier 1995
Réunion informelle, Rome (Italie), 15-16 février 1996
Réunion informelle, Rome (Italie), 6-7 février 1997
Réunion informelle, Rome (Italie), 5-6 février 1998
Réunion informelle, Rome (Italie), 8-9 avril 1999
Réunion informelle, Rome (Italie), 3-4 décembre 2001 (pour 2002)
Réunion informelle, Rome (Italie), 6-7 février 2003
Réunion informelle, Rome (Italie), 6-7 novembre 2003 (pour 2004)
Réunion informelle, Rome (Italie), 10-11 décembre 2004
Réunion informelle, Budapest (Hongrie), 12 décembre 2005
Réunion informelle, Rome (Italie), 2-4 avril 2007

Stages d'été internationaux de la FAO sur le développement rural

Premier - Vienne (Autriche), 7-12 juillet 1986
 Deuxième - Maribor (Yougoslavie), 7-11 Septembre 1987
 Troisième - Vienne (Autriche), 5-9 mars 1990
 Quatrième - Mikkeli (Finlande), 16-20 septembre 1991
 Cinquième - Svarstad (Norvège), 15-19 juin 1992
 Sixième - Bled (Slovénie), 6-10 septembre 1993
 Septième - Herrsching (Allemagne), 8-14 septembre 1994
 Huitième - Malaga (Espagne), 18-23 septembre 1995
 Neuvième - Ayr (Écosse), 2-7 septembre 1996
 Dixième - Selce (Croatie), 23-28 juin 1997
 Onzième - Tripoli (Grèce), 8-13 juin 1998
 Douzième - Roosta Holiday Village (Estonie), 2-8 août 1999
 Treizième - Celtic Haven Village (Pays de Galles, Royaume-Uni), 9-15 septembre 2000
 Quatorzième - Kiltimagh (Irlande), 16-22 septembre 2001
 (Initiatives de substitution pour le développement rural)

Réunions d'experts sur la parité hommes-femmes et le développement rural

Quinzième réunion, Mikkeli (Finlande), juin 2002
 Seizième réunion, Birstonas (Lituanie), septembre 2003
 Dix-septième réunion, Salzbourg (Autriche), 14-18 juin 2004
 Dix-huitième réunion, Cracovie (Pologne), 5-9 septembre 2005
 Dix-neuvième réunion, Pécs (Hongrie), 25-29 septembre 2006
 Vingtième réunion, Nitra (Slovaquie), 28 novembre-1^{er} décembre 2007

Autres activités

- Réunion de l'équipe technique sur "l'analyse de la situation socioéconomique des femmes dans la CEEC", Vienne (Autriche), mars 1993.
- Atelier sur "l'Analyse de la situation socioéconomique des femmes dans la CEEC", Nitra (Slovaquie), 17-19 Janvier 1994.
- Atelier international sur "l'Analyse de la situation socioéconomique des femmes dans la CEEC", Tallinn (Estonie), 13-17 juin 1995.
- Atelier international sur l'établissement du plan national d'action pour l'intégration des femmes rurales dans le développement, Wageningen (Pays-Bas), 18-20 Janvier 1996.
- Atelier sous-régional sur l'établissement du plan national d'action pour l'intégration des femmes rurales dans le développement, Ljubljana (Slovénie), 23-25 octobre 1997.
- Atelier sous-régional sur la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques dans les communautés rurales, Gausdal (Norvège), 4-10 mai 1998.
- Formation à l'ASEG pour l'atelier des formateurs, Malaga (Espagne), 31 mai-11 juin 1999.
- Atelier régional de suivi sur l'établissement du plan national d'action pour l'intégration des femmes rurales dans le développement, Liptovsky Mikulas (Slovaquie), 14-18 mai 2000.
- Atelier européen sur les statistiques ventilées par sexe pour l'analyse du changement et du développement en agriculture, Steinkjer (Norvège), 7-9 juin 2006.

ANNEXE II

**QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT RURAL ET AUX PROJETS
EXAMINÉES AU COURS DES RÉUNIONS D'EXPERTS DU GTF**

- I. Repenser les approches d'intégration de la parité hommes-femmes:
 1. Réduction de la vulnérabilité des femmes par l'augmentation et l'amélioration des possibilités d'emploi et de création de revenus, y compris l'autonomisation par eux-mêmes des groupes et associations;
 2. Mise au point de produits et services financiers tenant compte de la parité hommes-femmes afin de créer un environnement porteur pour la création d'entreprises et leur croissance;
 3. Repenser les approches d'intégration de la parité hommes-femmes qui doivent être appliquées à tous les niveaux ; l'efficacité des activités doit être considérée comme aussi importante que leur justification au plan de l'équité;
 4. La nécessité de disposer d'un personnel dédié aux questions de parité hommes-femmes doit être prise en considération à tous les stades du cycle des projets et il faut s'efforcer d'éviter les interventions stéréotypées ; l'organisation des activités devrait intégrer dans les projets une approche du cycle de vie ;
 5. Poursuite de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de statistiques ventilées par sexe et intégrées et assorties d'une ventilation par âge pour les groupes de population;
 6. Implantation d'une unité de surveillance des projets au sein du ministère de l'agriculture facilitant les opérations et l'exécution;
 7. La collaboration avec d'autres partenaires en plus du ministère de l'agriculture peut conduire à une plus grande réactivité et responsabilité de la part de l'administration publique.
 8. Il faudrait sensibiliser le personnel de l'enseignement technique aux questions d'égalité hommes-femmes, de façon qu'ils ne cantonnent pas les filles dans des cours stéréotypés;
 9. La documentation des meilleures pratiques (celles qui donnent de bons résultats) et la large diffusion de cette information ne sauraient être sous-évaluées et devraient figurer au budget des autres projets engagés dans des entreprises analogues;
 10. Les différents ministères compétents devraient soutenir davantage les ONG qui travaillent sur le terrain, car elles jouent souvent un rôle très utile pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

- II. Politiques et instruments pour la création de produits et services adaptés aux femmes entrepreneurs:
 1. Création de produits pour lesquels il existe une demande réelle et durable sur les marchés de la région et à l'exportation en dehors de celle-ci;
 2. Action formelle et informelle visant à renforcer la production par le développement de l'infrastructure et des marchés, soutenu par différents projets dans la même région, et organisation, y compris la diffusion et la formation, à l'aide des meilleures pratiques, rassemblées dans une base de données largement accessible;
 3. Il faudrait soigneusement évaluer s'il convient de recourir au crédit plutôt qu'à des subventions pour financer les activités des entreprises, compte tenu des questions d'éthique;
 4. Produits et aliments biologiques et écologiques: perspectives offertes par le marché local et les marchés d'exportation; évaluation de la croissance et du potentiel des marchés; méthodes d'évaluation, par exemple le concept de kilomètre alimentaire (food mile); faits et mythes;

5. Les liens entre les traditions, et l'innovation et le soutien des moyens d'existence ruraux, doivent être considérés comme des éléments constitutifs de la gestion et de la conservation des ressources naturelles;
6. Partage de l'expérience des nouveaux États membres de l'UE en matière de développement rural et d'accès des entreprises rurales aux ressources financières, de diversification dans les zones rurales et les activités non agricoles, de micro-prêts, et expériences de l'établissement de liens entre les projets et d'autres organismes travaillant dans la région.

III. Expérience et approches concernant les projets:

1. Renforcement des initiatives partant de la base lors de l'identification, de la formulation et de l'exécution des projets et soutien des initiatives liées aux valeurs locales (territoire), et ressources et compétences spécifiques disponibles ou à revitaliser;
2. Organisation et tenue d'ateliers et de séminaires à l'intention de communautés ou de groupes d'intérêts, et axés sur leur développement;
3. La compréhension de la situation sur le terrain, ainsi que des clients et des bénéficiaires, est indispensable aux initiatives de développement rural;
4. Les initiatives destinées à renforcer l'autonomisation des femmes par elles-mêmes doivent avoir autant d'importance que celles qui visent à promouvoir la création de produits et de services.

ANNEXE III

**ORDRE DU JOUR ANNOTÉ PROPOSÉ POUR LA VINGT ET UNIÈME RÉUNION DU GTF
FAO/ECA****Les migrations: une voie pour échapper à la pauvreté ou un piège de pauvreté?**

L'exode rural est devenu un phénomène important à l'échelle mondiale et il est particulièrement accentué dans certaines régions comme l'ouest des Balkans et l'Asie centrale. Dans les pays de ces régions, l'émigration et les envois de fonds jouent un rôle particulièrement important dans l'économie rurale. L'exode rural a des conséquences de grande ampleur pour les communautés et l'économie rurales de ces pays. Il concerne aussi bien les femmes que les hommes et a un impact différent selon que ce sont les uns ou les autres qui partent ou qui restent au foyer. Il est nécessaire de disposer de statistiques ventilées par sexe sur les migrations pour aider les décideurs à formuler des programmes de développement concernant les régions où les migrations ont des répercussions sur la société rurale.

Les migrations peuvent jouer un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté et l'atténuation des écarts de revenus entre zones rurales et urbaines. Elles ne garantissent toutefois pas la sortie de la pauvreté : elles peuvent avoir des répercussions négatives sur les migrants eux-mêmes et sur les communautés locales qu'ils quittent. Ainsi, les migrations peuvent tirer les personnes de la pauvreté et conduire à un gain de « cerveaux » si les fonds qu'ils envoient sont consacrés à l'éducation, mais elles peuvent aussi engendrer une dépendance à l'égard de ces envois de fonds aboutissant à l'abandon des cultures et à l'aggravation de la pauvreté. Les migrations sont sélectives: ceux qui partent sont généralement jeunes, instruits et qualifiés. Elles ne sont pas accessibles à tous. Les plus pauvres des pauvres en sont exclus en raison de leur coût élevé. Elles sont motivées par l'écart de revenu entre le lieu d'origine et le lieu de destination. Les facteurs qui influent sur la décision d'émigrer des ruraux sont soit négatifs (chocs divers, dégradation de la base de ressources, pénurie d'emplois) soit positifs (possibilités d'emploi attractives).

L'analyse du phénomène des migrations, y compris les aspects liés à la sexospécificité, doit aborder les questions suivantes, qui pourront être étudiées, présentées et débattues lors de la réunion d'experts afin d'élaborer des recommandations spécifiques sur les politiques et l'assistance technique:

- qui sont les migrants (femmes/hommes, autochtones/non autochtones) ?
- différences dans la féminisation et la masculinisation de l'agriculture et de la pauvreté;
- pourquoi migre-t-on (facteurs négatifs et positifs) et pour aller où ? (migration urbaine-rurale/rurale-urbaine);
- caractère de la migration (temporaire, par exemple saisonnière, circulaire ou pendulaire; permanente; régionale, internationale);
- difficultés que doivent surmonter les femmes/hommes qui dirigent un ménage: double et triple tâches et division du travail agricole selon le sexe ; manière dont les stratégies relatives aux moyens d'existence se modifient;
- effets des migrations sur la composition de la population rurale : compétences, âge, esprit d'entreprise;
- conséquences pour l'économie de la région d'origine: à quelles fins les envois de fonds sont-ils utilisés? Effet multiplicateur: consommation, investissement dans des activités productives, protection et croissance de la base d'actifs, logement, création d'entreprises, investissement dans l'éducation;
- les effets des migrations et des envois de fonds sur la répartition des revenus et le marché du travail dans les régions d'origine.

Titre proposé pour la réunion d'experts: Effets des migrations sur l'aptitude du ménage agricole à assurer un niveau de vie durable et une meilleure gestion des ressources agricole dans la région d'origine.

Accès aux moyens d'existence ruraux et maîtrise de ceux-ci, et en particulier sécurité de tenure accrue pour les femmes

Lorsque les femmes jouent un rôle important dans la culture ou l'élevage, les droits fonciers dont elles jouissent ont une incidence sur la productivité et l'investissement. En général, si la situation des femmes ne s'améliore pas en longue période, c'est parce qu'elles ne disposent pas de droits fonciers formels, de sécurité de tenure ni d'accès aux autres facteurs de production. Dans les pays de l'ouest des Balkans et d'Asie centrale, le secteur agricole et rural reste d'une importance fondamentale. Les études montrent qu'en Asie centrale les inégalités se sont creusées et que les taux de pauvreté généralement élevés ont augmenté spécialement dans les zones rurales et surtout chez les femmes jeunes. Alors que les femmes exécutent la plupart des travaux agricoles sur les parcelles familiales leurs droits fonciers sont pratiquement inexistantes. Dans les pays de l'ouest des Balkans, les bouleversements économiques et l'instabilité politique n'ont pas permis le développement et la croissance des marchés fonciers agricoles. En raison principalement des valeurs culturelles traditionnelles, les femmes ont de la difficulté à faire valoir leurs droits à la terre. Les problèmes relatifs au manque d'accès des femmes à la terre se sont aggravés dans la période postérieure aux conflits, avec l'accroissement significatif du nombre des ménages dirigés par des femmes. Le nombre des ménages dirigés par des femmes a aussi augmenté dans beaucoup de pays d'Asie centrale par suite d'une importante émigration masculine. La situation concernant l'accès des femmes à la terre et ses conséquences pour les ménages ruraux et les femmes elles-mêmes n'a guère été étudiée jusqu'ici.

La réunion d'experts traiterait les questions suivantes:

- réforme du régime d'occupation des terres d'un point de vue sexospécifique. Mesure dans laquelle les besoins des femmes sont pris en compte dans la première génération de réformes agraires et dans les suivantes;
- principaux facteurs ayant une incidence sur l'accès des femmes à la terre, et étendue et qualité des droits fonciers dont jouissent les femmes;
- formes existantes de propriété foncière et relation entre les droits de propriété foncière et l'exclusion sociale des femmes;
- comment les pays de l'ouest des Balkans pourraient-ils bénéficier d'une présentation de l'expérience de la réforme agraire des pays d'Europe occidentale et centrale, et quelles sont les politiques ou les lois qui renforcent l'accès des femmes à la terre?

Le travail des femmes à la ferme et au sein du ménage agricole

Rendre visible le travail multiforme des agricultrices et leur garantir une juste rémunération est une question qui occupe depuis longtemps la recherche sur le développement dans une perspective sexospécifique et qui a fait l'objet de débats approfondis à la FAO, à la Banque mondiale et à l'OCDE, en relation avec les travaux sur le développement rural. Du fait des récents changements et des transformations qu'ont connus les pays de l'ouest des Balkans et de l'Asie centrale, le travail féminin à la ferme et au foyer risque de rester ou de redevenir invisible et non reconnu dans l'économie ou simplement d'être relégué dans l'économie «grise». Par ailleurs, dans les pays d'Asie centrale, la contribution des femmes à toute une gamme d'activités de subsistance ou informelles s'est notablement intensifiée tandis que leurs possibilités d'emploi rémunéré se sont fortement réduites.

Une réunion d'experts sur le travail des femmes à la ferme et au sein du ménage contribuerait à faire reconnaître la contribution que leur travail apporte, y compris sous la forme de valeur ajoutée dans le secteur agricole. La prise de conscience de la complexité, des aspects et de la valeur du travail féminin qui en résulterait, renforcerait le débat sur l'égalité hommes-femmes en milieu rural.

Le thème trois devrait aborder, entre autres, les questions suivantes:

- les travaux agricoles que les femmes exécutent sur la parcelle familiale (par exemple, cultures vivrières, élevage) et dans les exploitations commerciales (cultures de rente);

-
- les aspects et la valeur des travaux que les femmes exécutent au sein du ménage (alimentation et soin des enfants, etc.);
 - quelle serait la valeur des aliments produits par les femmes sur la parcelle familiale s'ils étaient vendus sur le marché (collecte de données, évaluation, incidence sur le budget du ménage);
 - quelles sont la valeur et l'importance pour le budget du ménage du revenu que les hommes gagnent dans les exploitations commerciales;
 - quelle est la répartition du temps de travail des hommes et des femmes entre i) l'exploitation commerciale, ii) la parcelle familiale et iii) au sein du ménage.